

À PARTIR DE 100 000 € D'ACHAT H.T. **OU 100 000 POINTS**

G2
IPHONE 14 512 Go
 Dynamic Island, une manière inédite et magique d'interagir avec votre iPhone. Détection des accidents. Appareil photo 48 Mpx spectaculaire. Et puce A16 Bionic.

G4
THERMOMIX®
 Robot culinaire multifonction TM6 avec connection intégrée à la plateforme de recettes Cookidoo®. Livré avec 1 varoma, 1 spatule, 1 panier cuisson, 1 fouet, 1 gobelet doseur, 1 guide d'utilisation et un livre de recettes. Vos données personnelles seront obligatoirement transmises à VORWERK France. Mise en service : une prise de contact sera faite par VORWERK France pour prévoir la mise en service de l'appareil par un des conseillers du réseau.

G5
TÉLÉVISEUR 65" 163 cm

G6
CAVE À VIN
 Cave de vieillissement 216 bouteilles. Livrée sans bouteille.

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

AGENCES PARTICIPANTES

AIN (01) BELLEGARDE 04 50 56 00 59 MEXIMIEUX 04 74 46 09 99 MONTREAL-LA-CLUSE 04 74 76 15 20 SAINT-GENIS-POUILLY 04 50 42 24 40	ALPES DE HAUTE PROVENCE (04) BARCELONNETTE 04 92 81 04 92 CHATEAU-ARNOUX 04 92 64 17 01 DIGNE 04 92 31 48 03 SEYNE-LES-ALPES 04 92 35 33 60 SISTERON 04 92 61 03 15	HAUTES ALPES (05) BRIANÇON 04 92 21 27 90 EMBRUN 04 92 43 04 34 GAP ÉLECTRICITÉ 04 92 53 03 03 GAP GROS ŒUVRE 04 92 53 03 01 *GAP SECOND ŒUVRE 04 92 53 03 02	ARDECHE (07) ANNONAY 04 75 67 06 20 AUBENAS 04 75 35 34 44 JOYEUSE 04 75 39 40 21 LARGENTIERE 04 75 39 11 25 LE POUZIN 04 75 63 80 29	MONTPEZAT 04 75 94 40 66 PRIVAS 04 75 64 33 11 RUOMS 04 75 39 61 25 VALLON-PONT-D'ARC 04 75 88 02 02	DRÔME (26) MONTÉLIMAR 04 75 50 80 80 VALENCE 04 75 41 89 41	GARD (30) ALÈS 04 66 30 10 15 BERNIS 04 66 74 18 50 CORNILLON 04 66 82 22 46 LA GRAND-COMBE 04 66 34 06 51 NOZIÈRES 04 66 83 30 72 SAINT-AMBROIX 04 66 60 29 29	ISÈRE (38) LE BOURG-D'OISANS 04 76 80 03 31 CROLLES 04 76 08 17 67 *EYBENS 04 38 24 00 59	GRENOBLE 04 38 12 03 00 LA MURE 04 76 81 10 27 LA TOUR-DU-PIN 04 74 97 26 44 LANS-EN-VERCOIRS 04 76 95 14 60 MOIRANS 04 76 50 86 00 PONTCHARRA 04 76 04 40 04 ST-ETIENNE-DE-ST-GEORIS 04 76 66 85 10 SAINT-MARCELLIN 04 76 64 19 19	SAINT-MARTIN-D'HERÈS 04 76 63 95 00 GÉNÉRALISTE 04 76 63 95 00 SAINT-MARTIN-D'HERÈS TP 04 76 63 95 06 *SAINT-QUENTIN-FALLAVIER 04 74 94 95 00	SAINT-SAVIN 04 74 28 70 90 *VIENNE 04 74 31 43 00	SAVOIE (73) AUX-LES-BAINS CARÉO 04 79 61 27 55 ALBERTVILLE 04 79 37 10 88 BOURG-SAINT-MAURICE 04 79 07 18 55 *CHAMBERY 04 79 26 59 10	HAUTE SAVOIE (74) ANNÉCY GO/TP 04 50 24 24 00 ANNÉCY SO/TO 04 50 24 24 00 CLUSES 04 50 98 57 23 MARGENCEL 04 50 72 52 25 SAINT-JULIEN-EN-GENÈVOIS 04 50 49 23 33 *VILLE-LA-GRAND 04 50 84 24 49	TASSIN 04 78 44 70 48 *VAULX-EN-VELIN 04 37 40 85 00	LOIRE (42) LOIRE-SAINT-ETIENNE 04 77 37 28 48 *SAINT-ETIENNE 04 77 49 15 70	HAUTE LOIRE (43) MONISTROL 04 71 66 51 13	RHÔNE (69) CORBAS 04 37 25 35 90 LYON VAISE 04 78 47 78 78 PUSIGNAN 04 78 31 37 88 SAINT-GENIS-LAVAL 04 72 67 04 20 *SAINT-PIERRE 04 37 25 37 40	HAUTE SAVOIE (74) ANNÉCY GO/TP 04 50 24 24 00 ANNÉCY SO/TO 04 50 24 24 00 CLUSES 04 50 98 57 23 MARGENCEL 04 50 72 52 25 SAINT-JULIEN-EN-GENÈVOIS 04 50 49 23 33 *VILLE-LA-GRAND 04 50 84 24 49	SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY 04 79 71 79 20	TARARE 04 74 63 67 40
--	---	---	---	---	--	--	---	--	--	--	--	--	---	--	---	--	--	--	------------------------------

SAMSE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
 Unis pour bâtir
 *Spécialiste Plaque de Plâtre - Isolation - Plafond, la marque préférée des plaquistes!



G1
CAVE 30 BOUTEILLES*
 - 6 Champagne Ruinart Blanc de blancs Brut. Château Talbot 2016/20.
 - 6 Margaux - 5° Cru Classé Château Dauzac 2018/19.
 - 6 Meursault (blanc) Pierre Bourée AOC 2020/21.
 - 6 Pouilly Fuissé 1° Cru (blanc) Au Vignerain - Jean Loron AOC 2022/21.



G3
MICROSOFT SURFACE PRO + CLAVIER
 Avec clavier Surface Keyboard AZERTY (avec emplacement stylét) de couleur noire. 256 Go. Écran tactile de 13".



G7
VOS SKIS PERSONNALISÉS BY CTSKIS & CAROLE MONTILLET CHAMPIONNE OLYMPIQUE
 Modèles : all Aventura, taille au choix (152/158/166/172/178) livrés avec fixations ou skis de randonnée, taille au choix (168/176) livrés avec peaux et fixations. Choix parmi 8 designs
 + personnalisation : nom, message ou logo. Livrés chez vous.

RÈGLEMENT

ARTICLE 1. – ORGANISATION
 La société SAMSE, Société Anonyme au capital de 3 458 084 euros, dont le siège social est situé 2 rue Raymond Pitet, 38100 Grenoble, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 056 502 248 (« SAMSE »), organise un challenge commercial intitulé « Bati'Days SAMSE SEPTEMBRE-OCTOBRE 2023 » (« le Challenge »), du 01/09/23 au 31/10/23 inclus (« Durée du Challenge ») ; Le Challenge est annoncé sur les supports suivants (« Les Outils de communication ») : sur le site internet www.club-pros.com ; dans les points de vente de l'enseigne SAMSE (dépliants...).

ARTICLE 2. – PRINCIPE DU CHALLENGE
 Le Challenge a pour objet de récompenser les Entreprises Participante (cf. article 3) de leur fidélité à l'enseigne SAMSE, par l'octroi de points à valoir dans la boutique cadeau du Club 100 % Pros.
 Lors des journées promotionnelles qui se tiendront les 7 et 8 septembre 2023, l'Entreprise Participante s'engage sur l'atteinte d'un objectif de Chiffre d'affaires HT sur la Durée du Challenge, convenu préalablement au Challenge avec SAMSE.
 Cet objectif de Chiffre d'affaires doit être au minimum égal au Chiffre d'affaires réalisé sur la même période l'année précédente (du 01/09/22 au 31/10/22 inclus) et doit correspondre à une des 7 tranches suivantes :

- 1^{ère} tranche : à partir de 2 000 € HT d'achat : 2 000 points.
- 2^e tranche : à partir de 5 000 € HT d'achat : 5 000 points.
- 3^e tranche : à partir de 8 000 € HT d'achat : 8 000 points.
- 4^e tranche : à partir de 15 000 € HT d'achat : 15 000 points.
- 5^e tranche : à partir de 25 000 € HT d'achat : 25 000 points.
- 6^e tranche : à partir de 50 000 € HT d'achat : 50 000 points.
- 7^e tranche : à partir de 100 000 € HT d'achat : 100 000 points.

Pour les nouveaux clients n'ayant pas d'antériorité de Chiffre d'affaires sur la même période de l'année précédente, l'objectif de Chiffre d'affaires sera convenu avec SAMSE en fonction de son potentiel.
 Les points sont cumulés dans un compte « points cadeaux », nommé Le Club 100 % Pros, géré par SAMSE.
 L'Entreprise Participante peut cumuler dans ce compte les points obtenus au cours des deux Challenges Bati'Days de l'année 2023.
Attention : le compte est remis à zéro au 1^{er} février 2024. L'Entreprise Participante devra donc prendre soin de consommer tous ses points au plus tard le 31 janvier 2024. Les points non utilisés le 1^{er} février 2024 seront perdus, aucune contrepartie de quelque nature que ce soit ne saurait être exigée de la part de l'Entreprise Participante.
 Si au terme de la Durée du Challenge, l'Entreprise Participante a atteint son objectif de Chiffre d'affaires, elle obtient ses points correspondants. En revanche, si l'Entreprise Participante n'a pas atteint son objectif de Chiffre d'affaires, elle ne pourra pas prétendre à aucun point.
Cas particulier des séjours : Si l'Entreprise Participante a atteint son objectif de Chiffre d'affaires, mais n'a pas suffisamment de points pour commander un séjour Bati'Days pour 2 personnes, elle peut néanmoins y prétendre, aux conditions cumulatives ci-dessous :

1. L'Entreprise Participante s'est vue attribuer à la fin des 2 Challenges Bati'Days 2023 au moins la moitié des points qui lui auraient permis de prétendre à l'un des séjours, soit : au moins 50 000 points pour le week-end à Séville ;
 2. et l'Entreprise Participante achète le solde des points au prorata des points manquants.
- Le règlement de ces points s'effectue par paiement en ligne, par carte bancaire uniquement, sur le site club 100% Pros, valeur d'une place au maximum : week-end à Séville : 950 € TTC / personne
 DATE LIMITE D'INSCRIPTION : le bénéficiaire doit impérativement avoir commandé son séjour pour 2 personnes avant le 23/11/23, inscription dans son compte personnel du Club 100 % Pros, accessible sur le site www.club-pros.com.
 CONDITIONS D'ANNULATION : avant le 23/11/23, en cas d'annulation du séjour du fait de l'Entreprise Participante, les points pourront être utilisés pour d'autres cadeaux que le séjour. A partir du 24/11/23, en cas d'annulation du séjour du fait de l'Entreprise Participante, les points seront perdus.

Le Chiffre d'Affaires. – Le Chiffre d'affaires pris en compte dans la réalisation de l'engagement (« le Chiffre d'affaires ») correspond au Chiffre d'affaires total hors taxes en euros après déduction des éco-contributions, des frais de transport et prestations annexes, des retours et des frais d'entretiens des palettes et des emballages consignés et réglé à son échéance contractuelle, réalisé par l'Entreprise Participante uniquement dans les agences à l'enseigne SAMSE, pendant la Durée du Challenge et uniquement sur son compte Client Professionnel. Les commandes qui n'auraient pas été facturées à l'issue de la Durée du Challenge ne seront pas prises en compte dans le calcul du Chiffre d'affaires. Les produits livrés et les prestations fournies par SAMSE dont les règlements par les Entreprises Participantes ont été pris en compte dans le calcul du Chiffre d'affaires ci-dessus ne pourront pas faire l'objet d'un avoir.
Exclusion de certaines gammes de produits du Challenge. – SAMSE se réserve le droit d'exclure des produits de l'opération, selon le plan de vente habituel de chaque agence. Les exclusions seront affichées dans chaque point de vente. Le chiffre d'affaires éventuel réalisé avec ces produits ne sera pas pris en compte dans le cadre du Challenge.

ARTICLE 3. – CONDITIONS DE PARTICIPATION
Les Entreprises Participantes. – Le Challenge est ouvert à toute entreprise cliente de SAMSE remplissant, au moins jusqu'au 1^{er} février 2024, les conditions cumulatives suivantes : disposer d'au moins un compte Client Professionnel ouvert dans les livres de SAMSE ; être immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers ; être à jour dans le règlement de ses factures et respecter la valeur de ses encours ; ne pas bénéficier de conditions particulières de vente.
 Si l'une de ces conditions venait à faire défaut pour quelques raisons que ce soit, l'Entreprise Participante serait exclue du Challenge et les points éventuellement cumulés seraient annulés.
 La participation à ce Challenge Bati'days implique le renoncement automatique de l'Entreprise Participante à sa participation aux autres Challenges proposés par SAMSE. L'Entreprise Participante est l'unique bénéficiaire des points et il lui appartiendra de les attribuer à qui bon lui semblera au sein de son organisation, de valoriser l'avantage en nature éventuel et de s'acquitter le cas échéant des cotisations et charges sociales applicables conformément à la réglementation fiscale et sociale en vigueur.

ARTICLE 4. – DESCRIPTIF DES DOTATIONS
 Les Dotations sont détaillées dans le catalogue de cadeaux disponible sur le site www.club-pros.com et dans les documents relayant le Challenge et visés à l'article 1.
 Les Dotations auxquelles l'Entreprise Participante pourra prétendre, devront être

commandées sur le site, uniquement pendant une période de deux (2) mois à compter de la date d'octroi de ses points, qui interviendra au plus tard dix (10) jours après la fin de la Durée du Challenge.

Cas particulier des séjours : Les séjours sont des séjours en groupe, uniquement pour 2 personnes, en chambre double. SAMSE n'intervient pas en qualité d'agent de voyages ni en tant qu'opérateur de la vente de voyages et séjours (article L.211-1 et suivants du code du tourisme). Des agences de voyages seront sélectionnées par SAMSE pour l'organisation des séjours (« les Agences de voyages »). Compte tenu des contraintes administratives liées à l'organisation d'un séjour international, l'Entreprise Participante devra communiquer aux Agences de voyages les informations requises concernant les voyageurs qu'elle aura désignés, dès que possible et au plus tard 3 mois avant la date de départ (au-delà, aucune modification ne sera possible). Eu égard aux accords conclus entre SAMSE et les Agences de voyages ces informations pourront être collectées par SAMSE qui les centralisera et les transmettra aux Agences de voyages. L'Entreprise Participante est libre de choisir ses voyageurs. Il lui est néanmoins rappelé que les séjours s'adressent exclusivement à un public de professionnels expérimentés du bâtiment. Les voyageurs devront être majeurs, disposer de papiers en règle et se conformer strictement aux dispositions sanitaires et administratives en vigueur dans le pays de destination (vaccins, passeport, visa...) et aux conditions posées par les Agence de voyages, qui seront communiquées, dans des délais nécessaires et suffisants, à l'Entreprise Participante, par SAMSE.

Valeur des séjours :
 - **Week-end Séville pour 2 personnes** (descriptif du séjour sur le dépliant) = 100 000 points. Ce séjour comprend : au départ de L'aéroport de Lyon un week-end à Séville, de 4 jours et 3 nuits, départ de l'aéroport de Lyon - l'hébergement en chambre double, en formule petit déjeuner, départ printemps 2024 à des dates fixes non modifiables communiquées fin 2023, séjour en groupe.
 Les dates, les lieux et le programme détaillé seront communiqués ultérieurement par SAMSE aux Entreprises Participantes.
 Une fois communiquées, les dates et lieux seront fixes et non modifiables.
 Les Agence de voyages proposent des assurances annulation, automatiquement incluses dans le prix des Séjours. Le détail des garanties ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette assurance sont disponibles auprès des Agences de voyages.
 L'Entreprise Participante pourra être facturée de toute augmentation éventuelle du prix des Séjours résultant d'une surcharge carburant, d'une variation du coût des taxes portuaires ou aéroportuaires et/ou d'une variation du cours des devises.
 Tous les autres frais, notamment, frais d'annulation en cas de mise en œuvre de l'assurance annulation, consommations diverses, locations de véhicules, visites et excursions non prévues au programme du séjour, etc. sont intégralement à la charge de l'Entreprise Participante.

ARTICLE 5 – LIMITES DE RESPONSABILITÉ
 La responsabilité de SAMSE se limite à l'attribution des points et, lorsque les conditions requises sont remplies, les dotations proposées dans les Outils de communication et visés à l'article 4.
 Les photos figurant dans les Outils de communication ne sont pas contractuelles. En aucun cas la responsabilité de SAMSE ne pourra être engagée et aucune indemnité financière ni compensation, remboursement ou échange ne sera dû de sa part (notamment) en cas de dommages subis lors de l'utilisation des dotations. Pour tous les articles, en cas de rupture de stock, un produit similaire sera fourni en remplacement. En cas d'impossibilité de remplacement, il sera demandé au client de choisir une autre dotacion correspondant à la tranche d'achat du choix initial.

Concernant les séjours : impossibilité d'exécution du Voyage dans les conditions communiquées aux Entreprises Participantes en raison d'un cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de la volonté de SAMSE (dans ce cas, une autre destination équivalente en valeur et en qualité pourra être proposée par SAMSE) ; modification du Voyage (durée, lieux, programme...) décidée par l'Agence de voyages et qu'elle jugerait nécessaire en fonction de circonstances particulières ; refus d'entrée d'un Voyageur sur le territoire de destination ; comportement d'un Voyageur entraînant son exclusion de l'établissement de séjour ou de la compagnie aérienne (infraction à la réglementation en vigueur ou comportement contraire aux bonnes mœurs) ; dommages causés aux Voyageurs, à leurs matériels et équipement et aux données qui y sont stockées, ou toute conséquence directe ou indirecte pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale, survenant à l'occasion du Voyage. Les Voyageurs sont invités à prendre toutes les précautions nécessaires concernant leurs matériels et leurs données.
Concernant les autres dotations : en cas de dommages subis lors de l'utilisation des dotations. Pour tous les articles, en cas de rupture de stock, un produit similaire sera fourni en remplacement. En cas d'impossibilité de remplacement, il sera demandé au client de choisir une autre dotacion correspondant à la tranche d'achat du choix initial.

ARTICLE 6. – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 Les données personnelles recueillies par SAMSE dans le cadre du Challenge sont nécessaires à l'organisation du Challenge et pourront être partagées avec les Agences de voyages ou tous autres prestataires intervenant dans l'organisation. Elles sont enregistrées et transmises aux services de SAMSE responsables de leur traitement. Conformément à la réglementation en vigueur, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant, qu'elles peuvent exercer à tout moment en contactant SAMSE par courrier : SAMSE – Direction Marketing et Innovation – 2, rue Raymond Pitet – 38030 Grenoble cedex 2 ou par courriel : mesdonneesperso@groupe-samse.fr

ARTICLE 7. – DÉCISION DE L'ORGANISATEUR – LOI APPLICABLE
 SAMSE se réserve la possibilité de modifier à tout moment le présent règlement et portera ces modifications à la connaissance des Entreprises Participantes par tout moyen de son choix. SAMSE se réserve le droit d'exclure de la participation au Challenge, sans indemnité, toute Entreprise Participante troublant son bon déroulement ou tout voyageur troublant le bon déroulement d'un séjour. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par SAMSE. Le présent règlement est soumis au droit français.

ARTICLE 8. – CLAUSE DE RÉSERVE "COVID-19"
 L'organisation du Challenge peut être modifiée, voire annulée, par SAMSE, à tout moment, sans préavis ni indemnité, en raison de toute limitation, suspension ou interruption partielle ou totale des activités de SAMSE ou de ses partenaires, qui serait la conséquence directe ou indirecte de mesures prises par les autorités administratives, gouvernementales ou internationales, pour prévenir un risque d'épidémie ou de pandémie, ou limiter la propagation d'une maladie infectieuse, que ces mesures visent l'activité de SAMSE ou celles de ses clients, prestataires ou fournisseurs.

les 7 et 8 septembre 2023



TRANSFORMEZ vos achats en cadeaux !



vos achats COMPTENT le double
 indispensables PRODUITS D'EXPERTS
 Du 1^{er} septembre au 31 octobre 2023

SAMSE
 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

secret - Docu - Photos non contractuelles. Crédit photos : Shutterstock, Freepik. Ne pas jeter sur la voie publique. SAMSE Société Anonyme Capital social : 3 458 084 euros | 2, rue Raymond Pitet, 38030 Grenoble | RCS Grenoble 056 502 248, 09/2023.

vos achats COMPTENT
Les indispensables PRODUITS D'EXPERTS DOUBLE
 Du 1^{er} septembre au 31 octobre 2023

TRANSFORMEZ vos achats en CADEAUX

À PARTIR DE **2 000€** D'ACHAT H.T. OU **2 000 POINTS**

A1
CAVE 6 BOUTEILLES*
 - 3 Viognier (blanc)
 - 3 Saint-Guilhem le Désert
 Les Cochons - Marselan IGP 2020/21.

A2
SET SEL ET POIVRE ÉLECTRIQUE
 Finition en caoutchouc pulvérisé.
 Mécanisme intérieur réglable en céramique.

A3
COFFRET THE RITUAL OF SAKURA
 Une mousse de douche 200 ml, bâtonnets parfumés 50 ml, une brume pour les cheveux et le corps 50 ml et une crème pour le corps 200 ml.

A4
ENCEINTE EXTÉRIEURE
 HP 6W. Fonctionnement jusqu'à 10 m.
 Micro et fonction prise d'appels.

A5
ÉCOUTEURS BLUETOOTH
 Microphone intégré.
 Boîtier de recharge.

A6
LAMPE DE TABLE D'EXTÉRIEUR
 Usage nomade sans fil.
 Variations de 8 couleurs.

A7
SMARTBOX PASSION ENOLOGIE
 1 atelier enologie pour 1 ou 2 pers.

A8
BROUETTE PRO 100 L LES INDISPENSABLES ROUGE
 Cuve 100 L. Châssis tube Ø 32 mm.
 Roue souple increvable Ø 360 mm.
 Charge : 200 kg.
 Fabrication française.
 Code produit : 1136710.

À PARTIR DE **5 000€** D'ACHAT H.T. OU **5 000 POINTS**

B1
CAVE 12 BOUTEILLES*
 - 6 Chardonnay (blanc)
 Astucieux IGP Oc 2022.
 - 6 Médoc
 Cour du Roy AOC 2020.

B2
FRITEUSE DOUBLE
 En acier inoxydable, 2 x 3 L,
 jusqu'à 1,6 kg de frites.

B3
SAC À DOS ANTIVOL
 Protection anti-lacération, fermetures éclair cachées, port USB intégré.
 Intérieur compartiment pour ordinateur et tablette.

B4
PACK SOIN ORIENT
 1 huile d'argan 50 ml
 + 1 savon exfoliant fleur d'oranger
 + 1 roll-on argan 10 ml
 + 1 boîte métallique pour savon.
 Produits certifiés Ecocert, Vegan & Cruelty-Free, Clean Formulation.

B5
CASQUE BLUETOOTH®
 Réduction de bruit active, à la demande.

B6
BATTERIE DE SECOURS
 20 000 mAh à charge ultra-rapide.

B7
SMARTBOX SORTIES EN FAMILLE ÉMOTIONS
 1 sortie en famille pour minimum 1 adulte et 1 enfant.

B8
TÉLÉMÈTRE GLM 40
 Fonctions intégrées : volume, surface, distance.
 Cuve : 40 m.
 Précision de mise à niveau : ± 1.5 mm/m.
 Étanchéité : IP 54.
 Livré avec étui. 2 piles 1,5 V AAA. Certificat de fabrication.
 Code produit : 977238.

À PARTIR DE **8 000€** D'ACHAT H.T. OU **8 000 POINTS**

C1
CAVE 18 BOUTEILLES*
 - 6 Saint-Nicolas de Bourgueil
 Gaëtan Bruneau - La Chevalerie AOC 2021/22.
 - 6 Blaye - Côtes de Bordeaux
 Château des Matards AOC 2019/20.
 - 6 Touraine Chenonceaux (blanc)
 Denis Bardou AOC 2020/21.

C2
DESHYDRATEUR
 Coloris Noir.
 Puissance 800 W.

C3
CHAÎNE VINYLE VINTAGE
 Platine vinyle.
 Lecteur CD.
 Fonction Bluetooth.

C4
CIBLE FLÉCHETTE
 21 jeux, pour 8 joueurs.
 Effets sonores, option handicap.
 Livré avec 6 fléchettes pointes plastiques
 + 1 lot de 20 pointes plastiques de rechange.

C5
ENCEINTE BLUETOOTH SUR PIED
 100 W. Effets lumineux.
 Batterie interne.

C6
AIRPODS AVEC BOÎTIER DE CHARGE
 Bluetooth.
 Autonomie 5h.
 Recharge rapide dans le boîtier.

C7
SMARTBOX SYMPHONIE GASTRONOMIQUE
 1 repas d'exception pour 2 pers.

C8
RADIO DE CHANTIER DMR108N MAKITA
 Fonction Bluetooth.
 Radio de chantier 7,2 à 18 V Li-Ion.
 Port USB pour le rechargement d'appareils de faible tension.
 Antenne pliable.
 Construction robuste avec amortisseurs et renforts métalliques.
 2 haut-parleurs stéréo.
 Code produit : 1473569.

À PARTIR DE **15 000€** D'ACHAT H.T. OU **15 000 POINTS**

D1
CAVE 24 BOUTEILLES*
 - 6 Champagne d'Armanville Brut.
 - 6 Pécharmant
 Château Les Farciés du Pech AOC 2018/20.
 - 6 Côtes du Rhône Villages
 Saint Gervais (blanc)
 Clan des Loup AOC 2021/22.
 - 6 Saint-Émilion
 Château Destrier AOC 2020/21.

D2
VIDÉOPROJECTEUR
 Système d'exploitation intégré
 Android® 9.0.
 Résolution physique 1920.
 1080 px Full HD compatible 4K.
 Distance de projection de 1,8 à 5 m.

D3
ASPIRATEUR BALAI
 380 W avec fonction turbo.
 Accessoires : brosse motorisée avec éclairage LED, chargeur, support de charge, embout brosse et suceur plat inclus.

D4
TIREUSE À BIÈRE
 Compatible avec les fûts Heineken® de 5 L.

D5
ROBOT CULINAIRE CHAUFFANT
 12 fonctions : cuire, cuire à la vapeur, mijoter, créer des sauces, hacher, fouetter, moulin, émulsionner, pétrir, mélanger/mixer, émincer, remuer.
 Bot en inox 3 L avec couvercle.

D6
VALISE SAMSONITE
 Valise cabine rigide extensible.
 Dimensions : H 55 x L 40 x P 20 cm.

D7
SMARTBOX FRISSONS ET PARACHUTE
 1 expérience d'exception pour 1 à 4 pers.

D8
PERCEUSE-VISSEUSE + CHARGEUR + COFFRET 1 BOÎTE GSR 18V-28 18 V 4Ah
 Perceuse sans fil avec mandrin métal.
 Couple max : 63/28 Nm.
 Régime à vide : 0 - 500/0 - 1 900 trs/min.
 Capacité de perçage max (bois/acier/béton) : 38/13/13 mm.
 Poids : 1,5 kg.
 Code produit : 1336674.

À PARTIR DE **25 000€** D'ACHAT H.T. OU **25 000 POINTS**

E1
CAVE 30 BOUTEILLES*
 - 6 Champagne Clérambault Brut.
 - 6 Saint-Émilion Grand Cru
 Château Patris AOC 2020.
 - 6 Vacqueyras
 Fontimple AOC 2020/21.
 - 6 Bandol (rouge)
 Domaine de la Garenne AOC 2020/21.
 - 6 Pouilly Fumé (blanc)
 Domaine de Maltaverne AOC 2020/21.

E2
CONSOLE NINTENDO SWITCH
 Écran OLED tactile 7" 64 Go.

E3
BARBECUE ET FOUR CÉRAMIQUE

E4
SAC À MAIN LANCEL
 Cuir grainé.
 17,5 x 15,5 x 9,5 cm.

E5
SMARTPHONE
 5G stockage. 128 Go.
 Écran 6,5". 6 Go de ram.

E6
TROTINETTE ÉLECTRIQUE
 Roue 8,5 pouces, batterie 350 watts, 25 kms d'autonomie.

E7
SMARTBOX LUXE ET GASTRONOMIE
 1 nuit avec petit-déjeuner et dîner avec champagne, vin ou cocktail pour 2 pers.

E8
LASER ROTATIF + TRÉPIED + MIRE DE MAÇON FL 190A ROUGE
 Portée 40 m sans cellule et 600 m avec cellule.
 3 vitesses de rotation : 200, 400 et 600 trs/min.
 Étanchéité IP54. Autonomie 10 h.
 Code produit : 1084156.

À PARTIR DE **50 000€** D'ACHAT H.T. OU **50 000 POINTS**

F1
CAVE 30 BOUTEILLES*
 - 6 Champagne Deutz Brut Classic.
 - 6 Gevrey Chambertin - Clos de la Justice
 Pierre Bourée AOC 2016/18.
 - 6 Ladoix 1^{er} Cru - Les Corvées
 Domaine Chevalier AOC 2020/21.
 - 6 Cornas - Nobles Rives
 Chériers Gambert AOC 2019/20.
 - 6 Montagny 1^{er} Cru (blanc)
 Buissonnier AOC 2019/20.

F2
IPHONE 13 MINI
 Écran 6,1"
 128 Go.
 5G. 4K.

F3
TRANCHEUSE HOME LINE 250
 Électrique. 190 W.

F4
COMPANION XL CONNECT
 Capacité 4,5 L.
 10 programmes automatiques.

F5
PERMIS FLUVIAL ET CÔTIER
 À partir de 16 ans pour bateaux de plaisance de moins de 20 m d'une puissance de 4,5 kw (6 chevaux).

F6
TÉLÉVISEUR QLED 50" 125 cm

F7
ENSEMBLE DE 5 MACHINES 18VLI-ION 5Ah MAKITA+RAFFO OFFERT*
 Perceuse visseuse à percussion Ø 13 mm.
 Meuleuse Ø 125 mm.
 Perfo-burineur SDS-Plus 20 mm.
 Scie circulaire Ø 165 mm.
 Visseuse à chocs 165 Nm.
 Code produit : 1382518.

À PARTIR DE **50 000€** D'ACHAT H.T. OU **50 000 POINTS**

SÉJOUR À SÉVILLE
 Pour 1 pers. Départ aéroport de Lyon, 4 jours 3 nuits, en chambre double, petits-déjeuners inclus. Départ printemps 2024. Dates fixes non modifiables communiquées fin 2023, séjour en groupe.
Soit pour 2 pers. 100 000 points. Séjour de 2 pers. minimum.

WEEK-END AU GOLF DU GOUVERNEUR ET DE LA BRESSE
 Pour 2 pers. Château médiéval du Breuil. 2 jours 1 nuit, date au choix selon disponibilités. Chambre double, hors acheminement : samedi Domaine du Gouverneur : parcours sur le Breuil, dîner avec vin et apéritif, nuit et petit-déjeuner. Dimanche Golf de la Bresse : parcours le matin, déjeuner au golf de la Bresse.

WEEK-END PROVENÇAL
 Pour 2 pers. au Domaine résidentiel d'Aubagnan. 3 jours 2 nuits, en mai ou juin ou septembre 2024, pension complète du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 3. Chambre double. Hors acheminement.

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Photos, couleurs non contractuels et sous réserve de disponibilité.

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Photos, couleurs non contractuels et sous réserve de disponibilité.